

Décision DG-2023-04 relative à la composition modifiée du Comité local de sélection HCA

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;
 Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 4 janvier 2023 fixant la composition nominative des comités de sélection ;
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Histoire de l'Architecture (HCA) en catégorie 1,

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline HCA est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Maître de Conférences est modifiée comme suit :

ENSA NANTES					
Référence de la fiche de poste : 2022-1074925 Maître de Conférences des ENSA					
Discipline : HCA					

Membres appartenant aux établissements					
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline
1	M	FERRARI	Federico	MCF	HCA
2	Mme	HALGAND	Marie-Paule	PR	HCA
3	M	PERRAUD	Julien	MCF	TPCAU
4	Mme	LEGROS	Fabienne	MCF	TPCAU
Membres extérieurs aux établissements					
5	Mme	KOURNIATI	Marilena	MCF	HCA
6	M	RENARD	Thomas	MCF	HCA
7	Mme	GAUSSUIN	Bérenice	MCF	HCA
8	Mme	PARVU	Sandra	MCF	VT

Article 3 : Madame Marilena KOURNIATI, Maître de Conférences de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-la-Villette, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

Article 4 : Monsieur Federico FERRARI, Maître de Conférences de l'ensa Nantes, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

Article 5 : Le comité de sélection HCA fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2023, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 6 : Les services administratifs de l'ENSA Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 31 mars 2023

Le Directeur,

Monsieur Eric LENGEREAU

